Nations Unies A/C.5/57/L.89*

Assemblée générale

Distr. limitée
4 juin 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Cinquième Commission

Points 126, 131, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 144, 145, 146, 148, 149 et 150 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan

Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies

Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge

Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies

Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II

Financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique

Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

03-37895* (F) 040603 040603

Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et du Groupe d'appui de la police civile

Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti

Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine

Projet de résolution présenté par le Vice-Président à l'issue de consultations officieuses

Missions de maintien de la paix clôturées

L'Assemblée générale

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général contenant des informations actualisées sur la situation financière au 30 juin 2002 des missions de maintien de la paix clôturées[1], et de ses rapports sur le financement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition[2], de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola[3], de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan[4], de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria[5], de la Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda et de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda[6] et de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine[7], ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[8];

2. *Prie* le Secrétaire général de reverser aux États Membres, d'ici au 30 juin 2003, 50 % du montant net au 30 juin 2002 des liquidités pouvant être portées à leur crédit, soit 84 446 000 dollars des États-Unis, conformément au barème ayant servi à déterminer les dernières contributions mises en recouvrement pour les missions;

3. *Décide* de reporter au 31 mars 2004 le reversement du montant de 84 446 000 dollars des États-Unis représentant les 50 % restants du montant net des liquidités à porter au crédit des États Membres, conformément au barème ayant servi à déterminer les dernières contributions mises en recouvrement pour les missions, en ce qui concerne les soldes des fonds de la Mission des Nations Unies en Haïti; du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale et de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador; de la Force de déploiement préventif des Nations Unies; de la Force de protection des Nations

---

[1] A/57/789.
[2] A/57/793.
[3] A/57/796.
[4] A/57/792.
[5] A/57/794.
[6] A/57/791.
[7] A/57/795.
[8] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Cinquième Commission, 52e séance* (A/C.5/57/SR.52).

Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies; de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et du Groupe d'appui de la police civile; de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola; de la Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda et de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda; de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan; du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition; et de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria, compte tenu de la situation financière générale de l'Organisation et du fait qu'un montant de 1,4 milliard de dollars de contributions mises en recouvrement au titre du maintien de la paix restait dû au 31 mars 2003;

4. *Décide également* de suspendre l'application des dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier en ce qui concerne le passif et le solde du fonds du Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala; de l'Opération des Nations Unies au Mozambique; de l'Opération des Nations Unies en Somalie; de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et de la Mission de police civile en Haïti; de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge; et de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine, compte tenu du déficit de trésorerie de ces missions;

5. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à la reprise de sa cinquante-huitième session, un rapport actualisé et des propositions en vue de régler la question des sommes dues aux États Membres au titre des missions de maintien de la paix clôturées qui ont un déficit net de trésorerie;

6. *Prend note* des rapports du Secrétaire général sur la liquidation des actifs de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan[9], de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda[10] et de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine[11];

7. *Approuve* le don au Gouvernement rwandais d'actifs de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda ayant une valeur totale à l'inventaire de 12 581 000 dollars et une valeur résiduelle de 2 401 300 dollars;

8. *Approuve également* le don à l'unité médicale d'un État Membre d'actifs de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda ayant une valeur totale à l'inventaire de 79 200 dollars et une valeur résiduelle de 53 400 dollars;

9. *Décide* d'examiner à sa cinquante-huitième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies », le rapport actualisé sur la situation des missions de maintien de la paix clôturées demandé au paragraphe 5 ci-dessus.

---

[9] A/57/89.
[10] A/57/753.
[11] A/57/631.